

Montréal, le 15 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair  
Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675 Boul. René-Lévesque est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec, QC G1R 5V7

Objet : Projet de mine de niobium à Oka - BAPE

---

Monsieur le Ministre,

Votre ministère a annoncé récemment par voie de communiqué qu'une enquête du BAPE serait menée prochainement au sujet des effets environnementaux sur les eaux de surface et souterraines engendrés par le projet d'exploitation du gisement de niobium d'Oka par la compagnie Niocan.

Votre ministère considère qu'il ne manque que cette étape pour statuer sur le sort du projet d'exploitation minière de Niocan, c'est-à-dire pour déterminer si un certificat d'autorisation sera délivré ou non. Il semblerait même que cette enquête ne soit qu'une pure formalité précédant la délivrance du certificat puisque le promoteur du projet clame déjà haut et fort à ses actionnaires que le certificat sera délivré une fois cette dernière enquête finalisée.

Une enquête a déjà été réalisée par le BAPE en 2002 pour le même projet, au sujet des effets potentiels de l'augmentation de la radioactivité sur l'environnement et la santé humaine. Cette enquête a été menée à partir d'études sur la radioactivité faites par la compagnie Niocan elle-même. Aucune étude indépendante ou relevé de terrain n'ont été commandés pour les besoins de cette enquête.

Les citoyens d'Oka ont déjà dit NON au projet de mine de niobium lorsqu'ils ont été sollicités par référendum en 2000. Les citoyens d'Oka ont manifesté à ce moment leur choix de protéger leur santé, leur environnement et leur économie locale.

Puisque le résultat du référendum de 2000 n'a pas été entendu et puisque des enquêtes du BAPE ne sont pas suffisantes ni suffisamment impartiales pour évaluer un projet minier d'envergure et à forte teneur en radioactivité dans un milieu agro-touristique, nous appuyons la demande du Comité des citoyens d'Oka et nous réclamons auprès de vous une modification au mandat du BAPE

afin que ce dernier puisse non seulement tenir des audiences publiques sur l'ensemble du dossier, y compris l'acceptabilité sociale, mais aussi mener des études terrain sur toutes les questions posées par le Comité de citoyens et que vous avez reçues par lettre, le 21 octobre 2003.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments de détermination afin que soit exercé le respect de la démocratie citoyenne, de l'environnement et de la qualité de vie des générations futures.

André Bouthillier

Président

Coalition *Eau Secours!*